

COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

ARRÊTÉ N° PM131/2025

OBJET : **Règlementation de la circulation et du stationnement**
 Renouvellement d'un branchement d'eau potable
 Impasse de la Morellière

Le Maire de la commune de GRÉZIEU-LA-VARENNE (Rhône),

VU le code pénal et notamment l'article R610-5 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2211-1, L 2212-2, L2212- 5 ;

VU le code de la route ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – 8^e partie Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/67 relatif à la signalisation routière et modifiée successivement ;

VU l'arrêté PM 121/2025 en date du 12 août 2025 ;

VU la demande de la société SUEZ de reporter les travaux au 18 septembre 2025 ;

CONSIDÉRANT qu'il va être entrepris des travaux de renouvellement du branchement d'eau potable au 21 impasse de la Morellière ;

CONSIDÉRANT qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement pour assurer la sécurité des usagers de la route et celle des ouvriers ;

CONSIDÉRANT que le secteur en cause est en agglomération ;

A R R Ê T É

ARTICLE 1 : L'arrêté PM 121/2025 en date du 12 août 2025 est abrogé.

ARTICLE 2 : Du jeudi 18 au vendredi 19 septembre 2025, la circulation sera interdite impasse de la Morellière au niveau du n° 21.

ARTICLE 3 : Le stationnement de tout véhicule sera interdit au droit des travaux.

ARTICLE 4 : Avant le début du chantier, le demandeur se chargera d'aviser les riverains concernés afin qu'ils puissent prendre leurs dispositions.

ARTICLE 5 : Une signalisation appropriée sera installée par le demandeur.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats du chantier, 48 heures avant le début des travaux.

ARTICLE 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La brigade de gendarmerie de VAUGNERAY,
- La police municipale de GRÉZIEU-LA-VARENNE,
- Le service environnement de la CCVL,
- La société SUEZ Eau France.

Fait à GRÉZIEU-LA-VARENNE le 10 septembre 2025

Acte public

15 SEP. 2025



Bernard ROMIER, Maire